



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091304

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/08/2025 14H04 C:025094 I:39435
V/REF : 1022568
V/Email reçu le Vendredi 08/08/2025 a 14H04

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 02163
IMMEUBLE : VIEUX TILLEUL -2163
80, RUE DES MURES
Bât A/..
01400 CONDEISSIAT

Vaulx en Velin, le 29 Septembre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N°80 MURES-BAT A-LOGEMENT VACANT EX SIMONET-1ER ETAGE-
LOGEMENT SOUS PASS-CONTACTER M.GIORDANO POUR LE BADGE-TEL:06 48379903

MOTIF : INTERVENIR POUR
AJUSTAGE PORTE DE LA CHAMBRE 2 ET REGLAGE DE LA PORTE FENETRE SEJOUR

Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 21/08 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 1ER ETAGE
AJUSTAGE DE LA PORTE DE LA CHAMBRE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

LE 01/09 A 10H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 1ER ETAGE
REGLAGE DE LA FERMETURE DE LA PORTE FENETRE DU SALON
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 01/09/25 a 15H44 M. J.P. GIORDANO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,89	71,89



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091304

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	2	51,35	51,35
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	5	51,35	51,35
TOTAL H.T.				174,59
T.V.A. a 10,00%				17,45
TOTAL T.T.C.En EURO				192,04

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1022568 du 08/08/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE TREVOUX

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVOUX

Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr; servimo@s

Lieu d'intervention

80 Rue des Mûres

Bât A

01400 CONDEISSIAT

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

04919-00003-00003-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 23/08/2025

Observations

Mutation du 03/08/25 LS SIMONET / LE SEMCODA

Logement sous passe travaux

Me contacter pour le badge du hall 06 48 37 99 03

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08
MS00021 Ajustage de porte intérieure, Ch2 compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
MS00052 Règlage de porte fenêtre séjour compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
Total H.T.					174,59
Total TVA					17,47
Total TTC					192,06

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 08/08/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **80 Rue des Mûres Bât A 01400 CONDEISSAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **08/08/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1022568